

et particuliers. Les parcs nationaux et les réserves indiennes comprennent un trentième de ces terres et le reste se compose de petits boisés dont la plupart appartiennent à des cultivateurs.

On poursuit très activement l'exécution de programmes dans les domaines de la conservation, de la protection des forêts et de la recherche. Le reboisement est préconisé et favorisé depuis 1926. De grandes quantités de plants sont mis en terre chaque année sur les terres de la Couronne et mis à la disposition des sociétés et des particuliers pour des fins de reboisement. On a en outre apporté des restrictions à la coupe de conifères d'un diamètre de moins de dix pouces au niveau de la souche. L'aménagement soigné de nombreux boisés de ferme a eu pour effet de constituer pour les ruraux une source permanente de revenus et de conserver la forêt. En vue d'établir un inventaire des ressources forestières, la province a effectué des relevés aériens et terrestres permettant de déterminer les essences et la fertilité du sol.

Afin de prévenir les coupes abusives, les terres de la Couronne ne sont plus affermées à des exploitations forestières pour de longues périodes; présentement, les droits de coupe dans les régions approuvées sont vendus par voie d'adjudication comportant dès lors des restrictions quant à la coupe. On construit des routes provinciales qui desservent ces régions et les rendent accessibles pour fins d'aménagement, d'exploitation et de protection contre l'incendie.

Les frais de lutte contre l'incendie et les dégâts aux forêts se sont élevés, au cours des dernières années, à \$150,000 par année, en moyenne. En vue d'atténuer ces pertes, la province a établi un réseau de 17 tours d'observations; en outre, les sociétés d'exploitation en maintiennent cinq, et le gouvernement fédéral, deux. Une patrouille aérienne complète ce système de surveillance et des équipes de sapeurs-pompiers sont tenues en réserve en plus des gardes-feu postés dans chaque comté de la province. Les sapeurs-pompiers sont pourvus d'un équipement complet comprenant des outils manuels, jeeps, camions et bulldozers. Un système de communication radiophonique entre les stations installées sur terre, dans les avions et dans les automobiles permet la transmission efficace des messages durant la saison des incendies.

La recherche forestière en Nouvelle-Écosse est effectuée par des services du gouvernement fédéral et par la *Nova Scotia Research Foundation*. On poursuit des études visant à améliorer l'état des peuplements et les méthodes de coupe et de transformation, de manière à obtenir un meilleur produit et des bénéfices accrus. On s'efforce d'introduire des essences plus profitables sur les terres couvertes présentement par des peuplements feuillus de qualité inférieure, et de produire des résineux de meilleure qualité. On s'attend qu'une étude du coût de production révèle les frais latents de l'industrie et les réduise éventuellement. Les autres projets comprennent des recherches sur le rajeunissement des boisés, les maladies des arbres, les insectes et la physiologie de l'arbre.

La tâche la plus ardue dans le domaine de la conservation forestière consiste à éduquer le public, de façon qu'il apprécie la valeur des richesses forestières. Chacun des 14 bureaux régionaux cherche à réaliser cet idéal au moyen de causeries devant divers groupements, de projections cinématographiques, d'étalages, et de publications, bulletins et feuillets.

**Nouveau-Brunswick.**—Plus de 80 p. 100 de la superficie du Nouveau-Brunswick sont classés comme forêts productives dont environ la moitié appartient à la Couronne en droit de la province. Approximativement 2 p. 100 sont la propriété du gouvernement fédéral, et le reste appartient à des particuliers. On a commencé en 1951 un inventaire provincial, faisant partie de l'inventaire national des forêts, et les données qui seront publiées en 1958 indiqueront la nature et l'étendue des forêts de la province. La Commission sur l'exploitation des forêts du Nouveau-Brunswick, qui étudie les méthodes d'administration forestière, présentera son rapport à la fin de 1957.

La protection contre l'incendie, premier chef de la conservation des forêts, est le principal attribut du Service forestier, qui a aussi d'autres fonctions visant la protection du gibier, la colonisation et l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épi-